



La Direction des transports terrestres est fermée au public

Afin de protéger la population et de limiter les déplacements de chacun, un service minimum est maintenu et privilégié les contacts par courriel, par réseaux sociaux et par téléphone.

Plus de précisions sur nos démarches les plus courantes ci-dessous.

Les permis de conduire et capacité de conduire

Contacts : Tél. 40 50 20 60 / dt@transport.gov.pf

- Tous les examens (« code » et « conduite ») sont reportés et reprendront à la levée des mesures de confinement ;
- La cellule administrative traite les dossiers courants (duplicata, nouveau format, conversion de permis, équivalence...) mais ne reçoit pas le public (pas de remise de document).
- Veuillez trouver nos formulaires sur : <https://urlz.fr/cgo3> ;
- **Aide au permis de conduire** : le stade 3 du plan de gestion de l'épidémie du Covid-19, cas de force majeure, les délais de 3 mois pour signer une convention auto-école/ élève bénéficiaires seront reportés de la durée de la période de confinement. Les bénéficiaires sont invités à se rapprocher d'une auto-école conventionnée.

Les véhicules (cartes grises) : Tél. 40 50 20 62

- Durant la période de confinement, le **pré-enregistrement d'une carte grise** peut être effectué de manière suivante :
Fournir les documents suivants par courriel électronique :
 - copie du [certificat de cession du véhicule](#), avec timbres fiscaux collés (formulaire téléchargeable ici : <https://urlz.fr/cgoY>) ;
 - carte grise barrée avec mentions obligatoires ;
 - copies des justificatifs d'identité de(s) l'acquéreur(s) ou du vendeur(s).
- Documents à faire parvenir aux adresses suivantes : dt@transport.gov.pf, andre.putoa@transport.gov.pf, vaimuna.robson@transport.gov.pf
- Les cartes grises pourront être récupérées à la réouverture des guichets au public avec la remise des dossiers papiers originaux et des timbres fiscaux.

Les transports en commun

Le réseau de transport en commun régulier « Tere Tahiti » reste en fonctionnement. Durant cette période de confinement, les mesures barrières sont appliquées et la capacité d'emport de passagers des bus est réduite de moitié. L'offre est adaptée progressivement.

Pour tout renseignement, contactez l'exploitant du réseau (RTCT) au 40 54 81 81.

contact@rtct.pf / <https://www.facebook.com/teretahitiofficiel/>



Le bureau des activités de transport

Dans le cadre des exceptions de déplacement lié au confinement, les activités de taxi et de véhicule multi-transports (dans les archipels éloignés), peuvent s'avérer essentielles pour certains usagers qui peuvent réserver un transport par téléphone ou par mail.

Les professionnels appliquent les mesures barrières auprès de leur clientèle. L'annuaire des professionnels mis à jour est disponible ici : <https://urlz.fr/cgog> .

Récupération de permis de conduire (suite à une mesure de rétention)

L'envoi de votre titre de conduite est possible sur demande à dt@transport.gov.pf, (indiquant l'adresse exacte où votre titre de conduite pourra être envoyé) et accompagnée de la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de l'avis de rétention s'il est en votre possession.

La Direction des transports terrestres vous invite à limiter vos déplacements et au respect du confinement accompagné des mesures barrières

Pour résumer nos contacts :

Tél. : 40 54 96 54 / courriel : dt@transport.gov.pf

Page facebook : [Direction des transports terrestres](#)

BP 4586 – 98713 Papeete

Pour tout dossier envoyé par courrier électronique, et pour valider la demande :

Le demandeur devra faire parvenir les originaux de son dossier :

- soit par voie postale au service : BP 4 586 – 98713 Papeete,
- soit physiquement (guichet) à l'issue de la levée des mesures de confinement.